



Achat vehicule a particulier

Par reb

Bonjour,

Le 12/02/2016 j'ai acheté un véhicule RENAULT CLIO 3 année 2006 4000?.

Le 01/05/2016 un peu moins de 3 mois et 3700km après la vente un défaut est signalé par mon ordinateur de bord (panne à l'injection) nécessitant l'arrêt immédiat de la voiture ainsi que son remorquage au garage RENAULT.

D'après l'expertise qui a été faite par la suite mon garagiste m'informe d'un défaut de pression dans le circuit d'injection, de présence de limaille et d'une défaillance dans la pompe à haute pression.

Cout de l'intervention chiffrée a plus de 4800?.

Quelle recours j'ai contre le vendeur?

Puis-je faire jouer les dispositions de l'article 1641 et suivants du code civil?

Dois-je saisir les autorités compétentes si oui les quelles?

je ne sais vraiment pas quoi faire

merci de votre aide